

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le 16 Décembre 2021 en session ordinaire

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15 – Présents : 12 - Votants : 12

Date de convocation : 9 décembre 2021

1 INSTAURATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents** :
- d'instituer la journée de solidarité uniformément à l'ensemble du personnel selon le dispositif suivant : le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1^{er} mai, à savoir : le lundi de Pentecôte,

- que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, cette disposition sera reconduite tacitement chaque année,

- que l'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - Mise en place des 1607 heures

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre des jours travaillés	228
Nombres d'heures travaillées = nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1er Janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

D'ADOPTER les modalités de mise en œuvre de l'organisation du temps de travail telles que proposées.

3 PERSONNEL COMMUNAL AGENCE POSTALE – Modification égale à 10 % du temps de travail initial de l'emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- de porter à compter du 1er janvier 2022 le temps de travail initial de 15 heures à 16 heures 50 le temps hebdomadaire de travail de l'emploi agent d'accueil à l'agence postale.

- L'indice de rémunération sera fixé à l'indice brut 367 majoré 340 et suivra les évolutions

obligatoires du législateur.

- Cette création n'apporte pas de modification au tableau des effectifs.

4 MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER – Ajout d'une compétence au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie.

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaines de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 13 avril 2021.

5 FONDS DE CONCOURS POUR RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une participation fixée à 102 064 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents** d'accepter cette proposition :

- s'engage à rembourser à cet organisme la totalité de cette participation,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021 – article 2041512,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

6 CONVENTION DE MANDAT Entre le SIVOS RIOUX-TESSON et la COMMUNE

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une participation fixée à 12 607,20 € qui se compose d'une avance valant prêt relais pour 7 350,00 € et une dépense restant à la charge de la commune de 5 257,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents** d'accepter cette proposition et s'engage :

- à rembourser à cet organisme la totalité de cette participation,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021 – opération 188,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Informations diverses

- **Heure civique Charente-Maritime :**

Les élus du Conseil Départemental ont instauré l'heure civique souhaitant impulser une dynamique de mobilisation solidaire dans les lotissements, les villages ...

L'heure civique permet de participer à une action organisée de solidarité ou d'aider de manière informelle un voisin qui en a besoin (aider aux devoirs, soulager un aidant, faire la lecture, aide aux courses, au bricolage ...).

Toutes les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur le site Départemental de la Charente-Maritime.

- **Vœux du maire** : après discussion, étant donné les conditions sanitaires actuelles, les conseillers décident d'annuler la cérémonie des vœux.
- **Local Chasse** : Monsieur Jean-Joël Bodin, Président de la Société de Chasse fait part de son désir d'améliorer le local mis à leur disposition. Cet aménagement intérieur ne modifiera pas l'aspect extérieur. Les frais seront pris en charge par la Société de Chasse.
- **Lotissement « La Rente »** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Chevallier qui demande que le fonctionnement de l'éclairage public du lotissement soit pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal ayant reçu un avis défavorable pour une intégration des biens communs des résidents du lotissement de l'Aubépine, la demande de Mme Chevallier est rejetée.

- **École Primaire** : M. Jean-Joël Bodin signale qu'il est urgent de changer le grillage qui entoure la cour de l'école primaire, car il est devenu dangereux.

Plusieurs conseillers s'expriment sur cette réparation. Des devis seront demandés pour améliorer la qualité de cet entourage.

- **Cimetière** : M. Daniel Faure signale que la porte métallique qui se trouve à l'arrière du cimetière nécessite un réglage car elle est très difficile à fermer. M. le Maire contactera M. Christophe Fillion pour qu'il fasse le nécessaire.
- **Rue du Bois Noir** : M. Daniel Faure rappelle qu'il a déjà signalé la vitesse excessive de certains véhicules Rue du Bois Noir. M. le Maire a demandé aux services départementaux un relevé de comptage sur cette route départementale qui n'a pas encore été fait à ce jour.

L'ordre du jour étant clos – la séance est levée à 23 heures 00.

Le maire

Philippe SOULISSE

Les délibérations sont consultables en mairie